

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02581  
Numéro SIREN : 891 944 886  
Nom ou dénomination : 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013631



# artem ■ s

B - 13631

1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTIO

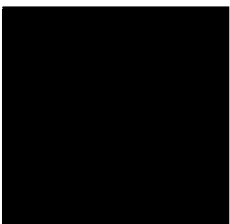
Etats financiers

Du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

*Certifié Conforme à l'original*



Construisons  
votre croissance



Montpellier - Arles  
04 90 91 07 03  
accueil@artemys.expert  
www.artemys.expert

# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

**WDCP - 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTI**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## Identification de l'entreprise

Dénomination 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTIO  
Adresse 4 T CHEMIN CHENEVIERE  
30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX  
Téléphone  
Fax

## Régime juridique et fiscal

Forme juridique Sté à responsabilité limitée  
N° S.I.R.E.T. 89194488600011  
Régime fiscal Réel simplifié  
Exercice comptable 01/01/22  
au 31/12/22  
durée 12 mois

## Activités

Activité Ingénierie, études techniques  
Code A.P.E. 7112B

Activités accessoires

Nombre de salariés : 1

# BILAN - ACTIF

**WDPC - 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTI**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
<b>ACTIF</b>						
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				77,15	32,27	
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	13 800,00		13 800,00		13 997,50	
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	310,09		310,09		126,00	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 180,25		4 180,25	22,85	29 637,78	67,73
Charges constatées d'avance (3)						
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>18 290,34</b>		<b>18 290,34</b>	<b>100,00</b>	<b>43 761,28</b>	<b>100,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>18 290,34</b>		<b>18 290,34</b>	<b>100</b>	<b>43 761,28</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

**WDCP - 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTI**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 0 )	1 000,00	5,47	1 000,00	2,29
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,55		
Réserve légale	100,00			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 201,78	50,31		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 285,14	7,03	9 301,78	21,26
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>11 586,92</b>	<b>63,35</b>	<b>10 301,78</b>	<b>23,54</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 586,92</b>	<b>63,35</b>	<b>10 301,78</b>	<b>23,54</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	994,66	5,44	21 009,06	48,01
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	914,92	5,00	3 636,00	8,31
Dettes fiscales et sociales	4 793,84	26,21	8 814,44	20,14
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 703,42</b>	<b>36,65</b>	<b>33 459,50</b>	<b>76,46</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>18 290,34</b>	<b>100</b>	<b>43 761,28</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

6 703,42

33 459,50

# **SARL 1989 DEVELOPPEMENT CONSEIL PROMOTION**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 1 000 Euros**

Siège social : 4Ter, Chemin de la Chenevière – 30660 Gallargues le Montueux

RCS Nîmes - n° 891 944 886 00011

Décision des associés du 26/06/2023

---

## PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures,

Les associés sont réunis au siège social sur convocation du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Xavier DEGUINGAND, le gérant.

Toutes les parts sociales étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

M. Xavier DEGUINGAND précise que le texte des résolutions proposées a été communiqué, conformément aux dispositions réglementaires.

A la demande du Président de séance, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Il précise que les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués plus de 15 jours francs avant la date de l'Assemblée et l'inventaire tenu à disposition au siège social, conformément aux dispositions réglementaires.

### I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, M. Xavier DEGUINGAND, associé majoritaire, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

M. Xavier DEGUINGAND rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Rémunération du gérant,
- Distribution de dividende,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

### **Première résolution – Approbation des comptes**

Les associés, approuvent, tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022, se soldant par un bénéfice de 1 285 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

## Deuxième résolution : Affectation du résultat

Les associés, décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 285 € de la façon suivante :

### ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 1 285 €.

### AFFECTATION

- 100 €, en réserve légale
- 0 €, en autres réserves
- 1 185 €, en report à nouveau.

## Troisième résolution : Distribution de dividendes

Les associés décident de ne pas s'octroyer de distribution de dividendes.

## Quatrième résolution : Rémunération au Gérant

La présente décision fait mention de la rémunération versée au Gérant, associé majoritaire, se décomposant comme suit :

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération du gérant représente :

- Rémunération nette allouée au Gérant CSG non déductible incluse : 0 €
- Charges sociales du gérant prises en charges par la société

## Cinquième résolution : Pouvoirs

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes publicités qu'il appartiendra auprès du Greffe du Tribunal de Nîmes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et reproduit sur le registre des décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clôturé et signé après lecture.

Xavier DEGUINGAND  
Le gérant

  
4T, Ch. Chénouillet - 30660 Gallargues le Muz  
SARL au capital de 1000€  
N° Siret : 80134488600011 - N° APE : 7112B